

" En effet, dit M. Robillard, les assurances régulières sur la vie ont des contributions fixes et graduées suivant l'âge à l'admission des membres, tout comme les " sociétés à taux fixes ". La seule différence existe dans le taux des contributions.

" Cependant, les dépenses des sociétés de bienfaisance étant de beaucoup moindres que celles des assurances régulières, leur " revenu net " est à peu près le même, de sorte que les sociétés à taux fixes ayant un " revenu " à peu près égal à celui des assurances régulières, il s'en suit qu'elles sont fondées sur des bases aussi solides les unes que les autres, pourvu, toutefois, que le taux des contributions des sociétés à taux fixes soit aussi élevé que le montant mentionné, dans les " tables " des meilleurs actuaux, comme le coût de l'assurance proprement dite, ce qu'on pourra facilement reconnaître en faisant la comparaison entre les taux des sociétés à taux fixes et la liste suivante :

TABLEAU INDIQUANT LE COUT PROBABLE D'ASSURANCE DE DIX-HUIT
A QUARANTE-NEUF ANS INCLUSIVEMENT

(Pour \$1,000)

TABLEAU DES ACTUAUX.

Age	Montants	Age	Montants
18	\$7.13	34	\$9.09
19	7.21	35	9.29
20	7.29	36	9.48
21	7.38	37	9.69
22	7.46	38	9.91
23	7.56	39	10.13
24	7.67	40	10.36
25	7.77	41	10.61
26	7.89	42	10.89
27	8.01	43	11.25
28	8.14	44	11.70
29	8.27	45	12.21
30	8.42	46	12.84
31	8.58	47	13.52
32	8.75	48	14.26
33	8.92	49	15.06

NOTE DE L'AUTEUR : Pour faciliter la comparaison, j'insère ici le tableau officiel des taux de contributions imposés à ses membres par l'une de nos associations mutuelles à taux fixes parmi les plus prospères : L'Union Franco-Canadienne.

C'est, du reste, sauf quelques très légères variantes, le tableau ordinaire de toutes les associations de même espèce. La prime s'y trouve calculée par mois, pour en faciliter le paiement aux sociétaires, au lieu d'être calculée pour l'année entière, comme le font les compagnies d'assurance régulière.